

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 décembre 2020**

**Dossier N° 50**

**Délibération n°: DEL-2020-358**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Taxe de séjour - Approbation des tarifs**

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITTEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

**ETAIT ABSENTE** : Marie-France RENO

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK (à partir de la DEL-2020-327)

M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)

Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Francis GUITTEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)

Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT  
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN  
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.  
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

### **EXPOSE**

Angers Loire Métropole a institué la taxe de séjour en 1994 sur l'ensemble de ses communes membres.

Lors de sa délibération sur les tarifs applicables, la collectivité doit adopter 8 tarifs correspondant aux 8 catégories d'hébergements définies par la loi.

Angers Loire Métropole n'étant pas concerné par la catégorie la plus haute « Palaces », aucun tarif n'a été déterminé pour celle-ci.

Il convient donc de compléter la dernière délibération avec le tarif pour la catégorie d'hébergement « Palaces ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2333-26 et suivants,  
Vu la délibération du Conseil de communauté du 20 juin 1994 instituant la taxe de séjour,  
Vu la délibération du Conseil de communauté du 13 décembre 2012 ajustant la grille des tarifs pour la taxe de séjour,  
Vu la délibération du Conseil de communauté du 10 septembre 2018 mettant en place la taxation proportionnelle pour les établissements non classés,  
Vu la délibération du Conseil de communauté du 11 mars 2019 confirmant les tarifs pour l'ensemble des catégories d'établissement,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

### **DELIBERE**

Arrête, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole les tarifs de la taxe de séjour suivants pour les hébergements classés et non classés (ou en cours de classement) :

CATEGORIES D'HEBERGEMENT		TARIFS
<b>HEBERGEMENTS CLASSES</b>		
	Palaces	1,50 €
	Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
	Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €
	Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
	Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 étoiles et 5 étoiles	0,90 €
	Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,75 €
<b>PLEIN AIR</b>	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles Autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,55 €
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles Autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,20 €
<b>HEBERGEMENTS NON CLASSES OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT</b>		
	Hôtels de tourisme Résidences de tourisme Meublés de tourisme Villages de vacances	5% du coût de la nuitée par adulte plafonné à 1,50€

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué  
Jean-Marc VERCHERE

